

Communiqué de presse : Réouverture partielle des cimetières

Fermés en même temps que l'accueil physique des services municipaux ainsi que des parcs et jardins de la Ville dans le contexte national de mise en oeuvre du confinement, les cimetières de la Couture et Sainte-Croix accueilleront à nouveau les Bernayens à compter de mercredi 29 avril 2020.

Depuis plusieurs semaines, les Bernayens ont été nombreux à demander la réouverture des cimetières. La Ville de Bernay, par l'intermédiaire de son Maire, Jean-Hugues Bonamy, a ainsi obtenu auprès de la préfecture leur réouverture de manière dérogatoire et sous conditions :

- > hors obsèques, les cimetières sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- > tout visiteur devra être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire (sur papier ou smartphone) dûment complétée (cocher la case 4 « déplacements pour motif familial impérieux »),
- > accès uniquement par l'entrée principale,
- > application des gestes barrières et de la distanciation physique pour limiter les attroupements et les risques de propagation du COVID-19,
- > interdiction de la circulation automobile pour les deux sites.

Le respect des consignes sera contrôlé par les agents municipaux. En fonction de leurs observations, l'ouverture dérogatoire des cimetières Sainte-Croix et de la Couture pourra être maintenue ou non dans les prochaines semaines.

Rappel : pour les inhumations, l'obligation de ne pas dépasser 20 personnes par cérémonie reste valable durant toute la durée du confinement.